Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problème voisinage...encore un...

Par GrandAtlas

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je suis hébergée dans une propriété non clôture.
L accès à la maison se fait à l extérieur via une chaîne.
Mon pb : depuis 10 ans, je suis victime d harcèlement.
Entre le barillet de ma porte côté conducteur vandalisé, je suis obligé d y accéder côté passager, le pneu arrière lacéré...la voiture dormant ds un abri non fermé.
Fermé depuis.
Une vis ds le pneu arrière en 2016...
En 2019, j ai découvert que mon voisin faisait déféquer ses chiens chez moi, l entrée de la propriété était couverte de merdes...
j ai un film qui prouve mes dires.
Chats crevés...
Là après une énième demande de sa part, un mot trouvé ds ma boîte aux lettres, et un refus de ma part, là je me retrouve avec à nouveau des merdes, soit directement devant ma porte soit à l entrée mais disposées à des endroits par lesquels je transite. Certaines bien sèches. Je suis ravie de voir que je donne ds la scatologie.
Je l ai bien fait rire la semaine dernière en les ramassant.
Là j envisage de les lui mettre directement devant sa porte.
J avoue aller à la gendarmerie porter plainte contre X pour avoir une preuve écrite...
Bref quelques conseils seraient les bienvenus sachant le monsieur très procédurier.
Je vous remercie.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les dépôts d'immondices sont sur la voie publique ou sur votre propriété privée ?
Faites poser une cloture (dans le respect du PLU et avec l'accord du propriétaire du logement) et souscrivez une vidéosurveillance.
Attention vous ne pouvez pas filmer la voie publique ni au delà des limites de votre propriété.
Depuis 10 ans vous n'avez jamais déposé une plainte ? Vous avez beaucoup de patience ...
Et attention à la prescription si les faits sont anciens.

Par GrandAtlas

Les immondices sont chez moi...
La propriété ne m appartient pas dc pas de clôture
Là je viens de découvrir un panier à roulettes qui n y était pas hier
Je rajoute qu il y a une certaine synchronisation qui me fait penser que cette personne n agit pas seul.
Je suis partie à 7h30 un matin et ai retrouvé une merde bien sèche à 09h30 juste devant ma porte d entrée.
Pensez-vous que je puisse mettre en avant une possible relation entre mon refus j ai pris en photo sa demande, notifié mon refus au verso sans me prendre une plainte pour diffamation...
Après je ne veux qu une trace écrite
Mon pneu à été crevé en 2015 peu de temps après l avoir attrapé se baladant chez moi...
J ai l intention d aller à la gendarmerie demain.
Quel type de plainte est ce? Désolée je ne suis pas au fait.
Patiente? Non lâche plutôt et honteuse!
Encore merci

Par jodelariege

bonjour
mais un refus de quoi? que vous a demandé ce voisin que vous avez refusé?

Par yapasdequoi

Vous portez plainte pour les faits que vous exposez, à condition d 'avoir des preuves (photos, témoignage de tiers, etc)
Et surtout n'accusez personne sans preuve formelle que c'est bien cette personne qui a déposé les saletés.

Pourquoi ne prenez vous pas en compte nos réponses ?
- cloture ?
- video surveillance ?

Par GrandAtlas

Sur le mot il se renseignait à savoir si nous avions un morceau de terre à vendre pour faire un jardin.
A savoir que ce fameux morceau de jardin jouxte sa maison.
Et qu il le convoité depuis des années.
Chose très banale. Mais cette personne a du mal à comprendre le non!
Concernant la vidéo surveillance et clôture, la propriété est très grande! Sans compter qu il y a un droit de passage qui longe la maison.
J irai tt simplement déposer une plainte contre X avec ce que j ai comme photos.
Je n ai même pas conservé le pneu lacéré...ni mon ancien pneu avec cheville.

Par yapasdequoi

Avec la prescription, votre plainte sera classée sans suite.
Il y a des grillages pas chers.
Et sans cloture, vous ne pourrez pas reprocher une intrusion.

Par GrandAtlas

Tant pis, en tout cas merci mille fois pour vos réponses.

Par Burs

Bonjour,

"Il y a des grillages pas chers."

Certe mais la propriété ne lui appartient pas et il n'est pas locataire non plus.

Par yapasdequoi

C'est donc sans solution ...

Par Burs

Sans doute, mais une solution onéreuse, car même avec du grillage premier prix il ne faut pas oublier que pour le poser, il faut aussi des poteaux, fils de tension et tendeurs, ce qui revient au bas mot a 10? le ML. Si le tour de la propriété fait 200 à 300 ML .... Je vous laisse faire le calcul.

Par yapasdequoi

Demenager coutera peut être moins cher...